

Suisse

Le lobbyisme toujours plus fort à Berne

Une étude des Unis de Lausanne et de Genève montre qu'entre 2007 et 2015 les liens les plus pertinents ont augmenté de 20%

Caroline Zuercher

Le lobbyisme est toujours plus présent sous la Coupole fédérale. C'est ce que montre une étude menée par des chercheurs des Universités de Lausanne et de Genève, révélée hier par *Le Matin Dimanche* et la *SonntagsZeitung*. Les chercheurs se sont basés sur les registres des intérêts déclarés par les parlementaires, entre 1992 et 2005.

Ils se sont concentrés sur les liens pertinents, soit ceux qui correspondent au domaine de la com-

mission dans laquelle siègent les élus. Résultat? Ces liens sont passés de 200 en 1992 à 556 en 2015. Jusqu'en 2004, toutefois, les élus n'étaient tenus de déclarer que les mandats importants. Depuis, ils doivent tous les annoncer. Cela peut expliquer le changement. Mais même entre 2007 et 2015, la hausse des «liens pertinents» atteint pratiquement 20%.

Groupes d'intérêts

Si les mandats auprès d'entreprises restent assez stables, les liens avec des groupes d'intérêts augmentent. Il s'agit notamment d'associations faitières ou de groupes de travail. Cité par le dominical, André Mach, professeur en sciences politiques à l'Université de Lausanne, relève que pour les lobbies, il s'agit d'avoir un relais dans la bonne commission, là où se joue une partie du travail législatif.

Le Matin Dimanche mentionne



Toujours plus de parlementaires ont des liens d'intérêts. KEYSTONE

le groupe de réflexion santé d'un assureur-maladie, qui verserait quelque 10 000 francs aux élus qui en font partie pour, en général, quatre séances de deux à trois heures, suivies d'un repas. Le Neuchâtelois Raymond Clottu en fait partie. Il ne confirme pas la rémunération articulée et y voit une façon d'obtenir des informa-

tions de première main. «Pour moi, cela ne pose aucun problème. A Berne, il y a des lobbyistes à de nombreux niveaux. Mais le système suisse fonctionne car chacun a su garder sa place.»

Raymond Clottu ajoute que d'autres parlementaires pourraient être montrés du doigt, comme les paysans qui touchent

des subventions ou les enseignants. «On cherche un peu la petite bête. Je ne suis pas devenu riche en faisant de la politique. On ne s'engage pas pour faire de l'argent!»

Isabelle Moret (PLR/VD) a fait un autre choix. «Ces groupes d'intérêts m'intéressent car ils permettent des échanges sur des dossiers techniques. Il est utile d'obtenir des informations d'experts qui ne sont pas ceux de la Confédération. J'ai donc décidé d'y participer, mais j'ai refusé d'être payée dans ces cas-là. Cette rémunération me dérangeait.»

Ce problème, note le conseiller aux Etats Didier Berberat (PS/NE), est inhérent au parlement de milice. «Cela peut être utile d'être informé, mais il ne faut pas être sous influence.» Il regrette surtout l'opacité du système. «Nous devons signaler nos intérêts mais rien n'est dit sur le montant de la rémunération. Toutes les deman-

des qui ont été faites en ce sens ont été refusées au parlement. Si une entreprise nous verse 100 000 francs par année, on va voter dans son intérêt.»

Gauche contre droite

Un élu du camp bourgeois estime que cette question est «un tabou» à droite. Le problème? «Le montant d'une rémunération fait partie de votre vie privée», plaide Isabelle Moret (PLR/VD). Dans ce dossier, la gauche exige la transparence alors que la droite brandit la protection de la sphère privée. En 2012, Isabelle Moret avait proposé une solution intermédiaire: que les députés disent, en plus de leurs activités, lesquelles sont rémunérées et lesquelles sont bénévoles, avec une limite qui aurait par exemple pu être fixée à une rémunération de 1000 ou 2000 francs par an. Le Conseil national n'a pas donné suite à cette initiative parlementaire.

La protection des mineurs rime-t-elle avec dureté?

Depuis vingt ans, les jeunes délinquants sont mieux protégés. Les règles se sont aussi durcies. Est-ce lié?

Depuis les années 1990, de nouvelles règles internationales et nationales protègent les mineurs en conflit avec la loi. Parallèlement, ces jeunes font l'objet de traitements toujours plus répressifs, relèvent des spécialistes. Le renforcement des droits de l'enfant a-t-il des effets paradoxaux? «Cette hypothèse un peu provocatrice est soutenue par une partie de la littérature», répond Géraldine Bugnon, docteure en sociologie et chercheuse à la Haute Ecole de travail social à Genève et au Centre romand de recherche en criminologie, à Neuchâtel. La question sera débattue mercredi prochain, lors d'un café scientifique organisé par l'Université de Neuchâtel*.

«Au nom d'un droit, on peut créer de la contrainte»

Géraldine Bugnon, docteure en sociologie et chercheuse à Neuchâtel et à Genève

La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée en 1989. En devenant des sujets de droit, les mineurs ont acquis plus de protection. Les jeunes délinquants (ou soupçonnés comme tels) peuvent par exemple être accompagnés d'un avocat ou doivent être détenus dans des conditions particulières. Mais la médaille a son revers: les droits s'accompagnent d'obligations, et en l'occurrence d'une plus grande responsabilisation.

«Jusqu'aux années 1990, la justice était plus paternaliste. Le magistrat avait une marge de manœuvre plus importante. La peine n'était pas forcément calquée sur le délit, elle tenait davantage compte de la personnalité du mineur et de ses besoins», détaille Géraldine Bugnon. Aujourd'hui, les choses sont «plus formelles», confirme l'ancien président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Jean Zermatten. Le juge a moins le rôle de «bon père de famille». Il doit davantage se plier à

des procédures et demander des expertises.

Ces dernières années, le dispositif pénal a aussi été durci. Depuis 2007 en Suisse, les jeunes de plus de 16 ans peuvent être privés de liberté jusqu'à quatre ans (contre un an auparavant). Le mouvement se constate aussi ailleurs: la France discute par exemple de la possibilité d'abaisser la responsabilité pénale de 18 à 16 ans.

La protection d'un côté, la sévérité de l'autre. «Au nom d'un droit, on peut créer de la contrainte, avertit Géraldine Bugnon. Avant, le système était plus arbitraire et cette critique était légitime. Mais on peut se demander si, en cherchant une solution, nous n'avons pas provoqué des effets inattendus.» Jean Zermatten n'est pas convaincu par le lien entre ces deux tendances: «Les juges gardent tout de même une marge d'interprétation. Dans les faits, ils respectent davantage les droits de l'enfant et je ne suis pas sûr qu'ils soient devenus plus sévères.»

Comment les sanctions les plus dures sont-elles appliquées? Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, entre trois et neuf mineurs ont été punis à plus d'un an de détention sans sursis, chaque année en Suisse depuis 2009. «On a peut-être durci la loi, mais les prisons restent heureusement vides», relève André Kuhn, professeur de droit pénal et de criminologie à l'Université de Neuchâtel.

Le durcissement de ton actuel, Jean Zermatten le met davantage sur le compte d'une forme de crainte de notre société à l'égard de sa jeunesse. «Les infractions commises par des mineurs sont en nette diminution (ndlr: les condamnations ont augmenté entre 1999 et 2010, puis baissé. En 2015, elles étaient au même niveau qu'en 1999), mais on renforce le dispositif pénal à leur rencontre avec l'idée qu'ils représentent un danger.» Et de conclure par une forme de plaidoyer: «Mon impression est que nos jeunes expriment un malaise et qu'ils ont davantage de problèmes psychologiques. Mais ils ne se montrent pas plus violents que par le passé.»

C. Z.

* «Mineurs délinquants: répression majeure?» mercredi 17 mai de 18 h à 19 h 30 à la cafétéria du bâtiment principal de l'Université de Neuchâtel, entrée libre

PUBLICITÉ

Que nous apporte la nouvelle loi sur l'énergie?

• Moins de sécurité en Suisse

- » Parce qu'en périodes avec peu de soleil et de vent (en hiver, notamment), il n'y a pas assez d'électricité à disposition

• Baisse de la qualité de la vie

- » Notre consommation d'énergie totale (électricité, essence, diesel, huile de chauffage, gaz, bois) doit baisser de 43% par personne d'ici à 2035 (article 3 alinéa 1)
- » Notre consommation d'électricité doit baisser de 13% par personne d'ici à 2035 (article 3 alinéa 2)

• Hausse massive des coûts

- » La nouvelle stratégie énergétique coûte 211 milliards de francs (communiqué du Conseil fédéral du 4.9.2013 sur la stratégie énergétique)
- » Cela fait 3200 francs par an pour un ménage de quatre personnes
- » Le Conseil fédéral exige le financement suivant: (message au Parlement du 28.10.2015 sur le système incitatif en matière climatique et énergétique SICE)
 - huile de chauffage +67 cts par litre
 - essence +26 cts par litre
- » Augmentation de la rétribution à prix coûtant des injections d'électricité d'actuellement 1,5 cts/kWh à 2,3 cts/kWh (article 37 alinéa 3), puis à 4,5 cts (message SICE)
- » Les grands consommateurs sont déchargés – les simples citoyens et les PME paient la facture (article 39 alinéa 1)

• Destruction du paysage

- » Les parcs à éoliennes peuvent être construits partout – également dans des zones protégées (article 12)
- » La procédure ordinaire d'autorisation est abrogée (article 14)

• Surveillance par l'Etat

- » L'Etat impose l'installation desdits „smart meters“ qui contrôlent et pilotent notre consommation d'énergie (article 59)

• Plus de bureaucratie et d'économie planifiée

- » Prescriptions imposant la part maximale d'énergies non renouvelables pour les chauffages et l'eau chaude des immeubles (article 45)
- » Encore plus de contrôles de l'Etat, de fonctionnaires et d'interdictions (articles 44, 45 et autres)
- » Création de nouvelles organisations étatiques de conseil (article 47 alinéa 2)
- » Nouvelles prescriptions sur les émissions de CO₂ des voitures de tourisme (article 10 loi sur le CO₂)

Une expérimentation irresponsable à une époque de grande insécurité économique internationale!

Votation du 21 mai 2017

www.loi-energie-non.ch

loi sur l'énergie

NON

Comité interpartis contre la loi sur l'énergie, case postale, 3001 Berne
Avec un don sur le CCP 31-604614-3 vous soutenez cette annonce. Un grand merci.